

62. Les formules nos 7 et 8 desdites règles sont abrogées et remplacées par les nouvelles formules suivantes.

«FORMULE N° 7.

DÉCLARATION À FAIRE PAR UN ÉLECTEUR DES FORCES CANADIENNES, SUIVANT LA DÉFINITION DONNÉE AU PARAGRAPHE 21 DES *Règles électorales concernant les forces canadiennes*, AVANT D'ÊTRE ADMIS À VOTER. (Par. 36.)

JE DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES

1. Que mon nom est.....
(*Insérer le nom au long—Nom de famille en dernier lieu.*)
2. Que mon grade est.....
3. Que mon numéro est.....
4. Que je suis un citoyen canadien ou autre sujet britannique.
- *5. Que j'ai atteint l'âge de dix-huit ans révolus.
6. Que je n'ai pas déjà voté comme électeur des forces canadiennes à l'élection générale en cours.
7. Que l'endroit de ma résidence ordinaire au Canada, comme l'indique la déclaration que j'ai faite en exécution du paragraphe 25 ou du sous-paragraphe (1) du paragraphe 36 des *Règles électorales concernant les forces canadiennes*, est

.....
(*Insérer ici le nom de la cité, de la ville, du village ou autre*

.....
endroit du Canada, avec la rue et le numéro, s'il en est.)

.....
(*Insérer ici le nom de la province ou du territoire.*)

.....
(*Insérer ici le nom du district électoral.*)

Je déclare par les présentes que les énonciations qui précèdent sont véridiques en substance et en fait.

Daté à, ce jour d.....
.....19....

.....
Signature de l'électeur des forces canadiennes.

*Biffer, si la mention n'est pas applicable d'après le paragraphe 21 (2) des *Règles électorales concernant les forces canadiennes*.